

Conseil municipal du 09 avril 2021

Compte-rendu

Sous la présidence de Christophe VALOT, maire

Conseillers présents : Christelle AUDRA, Florence BREHAT, Julie PIQUARD, Caroline RAGONNET, Cyril BALLETT, Alain CANDIDO, Stéphane CHOUX, Jean François HUOT, Jean François MAIGRET, Alain SOUM

Secrétaire de séance : Jean François HUOT

ORDRE DU JOUR :

I. Point sur les dossiers et projets 2021

II. Fiscalité : vote des taxes locales 2021

III. Emprunt : rectificatif

IV. Forêt-affouages façonnés

V. Personnel de la Commune

VI. Questions Diverses

I. Points sur les dossiers :

- **Voirie La Croix en Lallevaux** : les dossiers de subventions ont été déposés (AD, amendes de police, bordures de trottoirs) ainsi que DETR. La lettre de commande d'INGENIERIE 70 à la société EUROVIA date du 23 mars 2021 pour un démarrage des travaux début mai.

Elle s'élève après révision des tarifs et rabais à 75 634 euros HT soit 90 760 euros TTC.

- **Rénovation de la toiture de la mairie et isolation :**

Le maire rappelle que la mairie de Villers les Luxeuil est installée dans un magnifique bâtiment datant du dix neuvième siècle avec des pierres d'angle, des jambages et des linteaux de portes et fenêtres en grès rose vosgien.

La commune a réalisé dans ce bâtiment un certain nombre de travaux ces dernières années : l'accessibilité des locaux, la pose de portes et de fenêtres isolantes ainsi de volets, l'isolation des murs et la restructuration du secrétariat

Or il s'avère que, suite à des infiltrations importantes l'année dernière, et suite au diagnostic de l'entreprise qui est intervenue, la commune a pris conscience que la toiture était en très mauvais état et que les combles n'étaient pas isolés correctement d'où une déperdition de chaleur très importante par le plafond.

Afin de préserver ce patrimoine et dans un soucis de diminution de la consommation énergétique, il a donc été décidé de rénover totalement la toiture et de faire souffler de la laine de roche en isolation dans l'ensemble du plafond en sous-toiture du bâtiment.

Après étude, examen des devis et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis réalisé SARL ROUSSEL TOITURE pour un montant de 25 617,47 € HT soit 30 158,96 € TTC décomposé en 21 231,92 € HT soit 25 478,30 € TTC pour la rénovation de la toiture et 4 385,55 € HT soit 4 680,66 € TTC pour l'isolation de la toiture en combles perdus.

- SOLLICITE madame la préfète afin d'obtenir la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre de l'action en faveur du patrimoine et de la qualité de la vie ainsi que

- S'ENGAGE à inscrire la dépense au BP 2021.

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **Réhabilitation de la grange Bricler :**

Le maire indique qu'un contact a été pris avec le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône, pour une étude du dossier.

II/ Fiscalité : vote des taxes locales

Le maire rappelle à l'assemblée que l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée en vigueur en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

En 2021 et en 2022, les communes et les EPCI n'auront pas à voter de taux de taxe d'habitation.

- Pour les communes, en matière de TFPB, le nouveau taux de référence pour 2021 sera égal au taux communal majoré du taux de TFPB perçu par le conseil départemental en 2020 (24,48% en Haute-Saône).

Soit pour la commune de Villers les Luxeuil

Taux communal de TFPB 2020 : 10,87 %

+ Taux TFPB département de la Haute-Saône 2020 : 24,48 %

= taux communal de TFPB 2021 de référence : 35,35%

Enfin le maire indique qu'il n'y a pas de changement en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% les taux de référence pour 2021 de TFPB et de TFNB.

Les taux d'imposition 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 35,70

Taxe foncière (non bâti) : 19,62

III/ Emprunt : rectificatif:

Lors de la séance du 05/03/2021, la maire avait proposé au CM le recours à un emprunt pour financer en particulier les travaux de voirie.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par différentes banques, et après en avoir délibéré, le CM avait décidé d'accepter la proposition du Crédit Agricole d'un prêt à 100 000 euros au taux de 0,13% sur 5 ans avec frais de dossier de 130 €.

Les conditions financières de cette proposition étant valables jusqu'au 14/03/2021, il s'avère que la commune n'a pas renvoyé à temps son accord pour finaliser le dossier.

Une nouvelle proposition du Crédit Agricole nous est parvenue avec des conditions financières valables jusqu'au 18/04/2021.

Le CM, après en avoir de nouveau délibéré, décide d'accepter la nouvelle proposition financière et de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant emprunté : 100 000 euros

-Durée : 5 ans

- Taux : 0,17%

- Frais de dossier : 150 euros.

IV. Forêt : affouage façonnés

Le maire indique au conseil municipal qu'il faut réfléchir au prix de l'affouage façonné de l'année 2021. Après discussion, il est décidé de laisser inchanger le tarif actuel de 31 € le stère. Une information sera publiée dans les prochains jours pour que les gens intéressés se fassent connaître en mairie.

D'autre part le maire indique qu'il serait bon de faire évoluer prochainement le prix du stère de bois à façonner « bucherons du dimanche », le prix n'ayant pas évolué ces dernières années.

V/ Personnel communal :

Le maire fait le point sur le personnel après le départ de madame Fanny Gioggli et monsieur Dominique Ballet.

Après 1 mois de mise à disposition par le CDG 70, la commune a embauché Aurélie Oudin comme nouvelle secrétaire. Tout se passe au mieux.

Dans le même temps, après une période de trois semaines de mise en situation en milieu professionnel, un contrat PEC d'une durée de 10 mois a été signé avec monsieur Claude CERRA comme employé technique.

Enfin, une prévision d'embauche d'un 2^{ème} contrat PEC à 20h est à l'étude. Une personne vient lundi 12/04 pour une période d'immersion.

VIII/ Questions diverses :

- Réunion d'AF le 06/04/2021
- Information municipale en préparation- à distribuer en même temps que les flyers PanneauPocket

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.